

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION
DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS
PUBLIQUES

Bureau de la Réglementation
et des Élections

Affaire suivie par
M. Jean-Pierre LE BIHAN

N° 0222 /DRLP1/CFT
\\Prefsr\public\DRLP\DRLP1\Commerce - Tourisme -
Funéraire\Meubles de Tourisme\Arretes de Classement\Chemille
Morisset 2010.odt

ARRÊTÉ
prononçant le classement d'un meublé
sis 4, rue de Coquiau
à DIERRE

LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du tourisme notamment les articles D. 324-1 à D. 324-8 et R. 324-9 à R. 324-12;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 1976 modifié instituant la répartition catégorielle des meublés de tourisme et des gîtes de France ;

VU la demande de mise en location d'un meublé sis 4, rue de Coquiau à Dierre, formulée par Monsieur Gérard MORISSET, domicilié à la même adresse, en vue d'obtenir son classement ;

VU le certificat de visite établi le 10 juin 2010 par l'association « Clévacances Touraine » (organisme agréé), assorti d'une proposition de classement ;

ARRÊTE :

Article 1er - Le meublé de tourisme désigné ci-avant, ayant une capacité d'accueil de 6 personnes, enregistré sous le numéro

37	096	10	001
----	-----	----	-----

 par la municipalité de Dierre est classé dans la catégorie :

Meublé de Tourisme 3 étoiles

Article 2 - Le classement du meublé susvisé, accordé jusqu'au 23 juillet 2012, pourra faire l'objet d'une radiation de la liste des meublés classés meublés de tourisme pour défaut ou insuffisance grave d'entretien du meublé et de ses installations.

A l'issue de cette période, le loueur du meublé ou son mandataire est tenu d'adresser à la Préfecture un nouveau certificat de visite de son meublé établi par un organisme agréé. Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Article 3 - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture et le Maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à l'association « Clévacances Touraine » et au propriétaire du susdit meublé de tourisme.

Fait à TOURS, le **05 MAI 2011**

*Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques*



Françoise MARIÉ

Votre contact :

☎ : 02.47.33.11.92 - 📠 : 02.47.64.76.72
✉ : jean-pierre.le-bihan@indre-et-loire.gouv.fr

15, rue Bernard Palissy - 37925 TOURS CEDEX 9
Standard : ☎ 0821.80.30.37 - 📠 02.47.64.04.05
@adresse du service : pref-reglementation@indre-et-loire.gouv.fr
Site Internet : http://www.indre-et-loire.gouv.fr